



---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

---

Le dix-huit mai deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi douze mai deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	7

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ – M. Armel MOYON – M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE – M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND  
Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNNEAU - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. André THIBAudeau (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

*Pour l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022, M. Jean-François GAUTIER est absent, on compte alors 25 présents, 7 excusés et 1 absent.*

*Pour la délibération n°2022-061 « Renouvellement de la convention de partenariat avec l'espace de vie sociale Le Fil et la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique », Mme Souad TERRASSIN est absente. On compte alors 25 présents, 7 excusés et 1 absente.*

## Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal
- Présentation des enfants du Conseil municipal des enfants, suite à son renouvellement
- Présentation de l'opération « *Nommons nos cours d'eau* » par M. Mattis ROTUREAU, technicien milieux aquatiques du Syndicat du Bassin versant du Brivet

- Points soumis au vote :

### RESSOURCES HUMAINES

2022-057	Création du Comité Social Territorial
2022-058	Mise à jour du tableau des effectifs
2022-059	Création de postes d'agents contractuels
2022-060	Conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique dans le cadre du calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

### AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

2022-061	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'espace de vie sociale « Le Fil » et la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### CULTURE, ANIMATIONS

2022-062	Détermination des tarifs pour la saison culturelle 2022-2023 du Carré d'argent
----------	--------------------------------------------------------------------------------

### VIE SCOLAIRE, ENFANCE

2022-063	Détermination des tarifs pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### SPORT

2022-064	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Quéral
----------	----------------------------------------------------------------------------------------

- Questions diverses

**Danielle CORNET** : *Rappelle la particularité de la séance, qui accueille les enfants du Conseil Municipal des Enfants afin qu'ils présentent leurs travaux.*

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

**Danielle CORNET** : Propose de désigner M. Jonathan HERVÉ, conseiller municipal le plus jeune, pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

**Jonathan HERVÉ** : Procède à l'appel.

**Danielle CORNET** : Remercie M. Jonathan HERVÉ.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022**

Aucune observation

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
01/04/2022	2022-022	Attribuer au cabinet MCA Maël Clavier Architecture le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment municipal situé 5 place de l'église, pour un montant de 23 305 € HT soit 27 966 € TTC.	4
8/04/2022	2022-022b	Attribuer à l'agence ATTILA SAINT-NAZAIRE le marché de ravalement par traitement et nettoyage haute pression du bardage du gymnase du Landas, pour un montant de 5 658.37 € HT soit 6 790.04 € TTC.	4
06/04/2022	2022-023	Renouveler l'adhésion de la Commune au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Loire-Atlantique, au titre de l'année 2022, pour un montant de 20.90€.	24
08/04/2022	2022-024	Attribuer à l'entreprise LANDAIS le marché de travaux de raccordement nécessaire à l'implantation provisoire de l'agence du Crédit Agricole sur le parking du chemin de Criboeuf, pour un montant de 5 833.33 € HT soit 7 000 € TTC.	4
26/04/2022	2022-025	Autoriser la signature d'une convention avec le lycée Notre-Dame-de-Redon, portant sur la mise à disposition du Café des touristes du 29 au 30 avril 2022.	5
28/04/2022	2022-026	Valider l'avis de la commission MAPA du 25 avril 2022 et attribuer à la SARL RAMET MOTOCULTURE le marché de fourniture d'une tondeuse autoportée et reprise de l'actuelle, pour un montant de 38 000 € H.T., soit 45 600 € T.T.C. Le montant de reprise de l'ancienne tondeuse est de 6 000 T.T.C.	4
28/04/2022	2022-027	Valider l'avis de la commission MAPA du 25 avril 2022 et attribuer comme suit le marché d'aménagement des abords d'un lycée au Landas : • Lot 1 « terrassement, voirie » : attribué à l'entreprise COLAS France, pour un montant de 1 301 233,50 € H.T. soit 1 561 480,20 € T.T.C. • Lot 2 « signalisation » : attribué à l'entreprise SIGNAPOSE pour un montant de 47 511,95 € H.T. soit 57 014,34 € T.T.C. • Lot 3 « aménagement paysager » : attribué à l'entreprise JAULIN PAYSAGES, pour un montant de 163 677, 83 € H.T. soit 196 413,40 € T.T.C.	4
28/04/2022	2022-028	Confier à l'association ACCES REAGIS l'entretien annuel des espaces verts, sites naturels et chemins de la Commune, pour un montant de 25 774.79€ H.T.	4

28/04/2022	2022-029	Confier à l'entreprise LE GAL PF ET MARBRERIE les travaux de reprise de concessions et de pose de caveaux neufs réalisés au sein du cimetière municipal de St-Guillaume, pour un montant de 12 570.12 € TTC.	4
2022-030	3/05/2022	Confier à l'entreprise GED EVENT la fourniture de matériels de festivité (tentes, tables, chaises, remorques, manges-debout) pour un montant de 5 492€ H.T, soit 6 590.40 € TTC.	4

- Arrivée de M. Jean-François Gautier -

18h 42 - Les élus sont invités à céder leur place aux enfants du Conseil municipal des enfants. De ce fait, la séance est suspendue le temps de l'intervention des enfants, puis de celle du Syndicat du Bassin Versant du Brivet.

- **Présentation des enfants du Conseil municipal des enfants, suite à son renouvellement**

**Danielle CORNET** : Est très heureuse d'accueillir les enfants du CME. Explique que M. Philippe ROUAUD encadre les travaux du CME avec M. Vincent RÉGNIER, animateur du Pôle Vie scolaire, enfance.

## Présentation des élus du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Créé en 2020, le CME est un lieu d'échanges et de réflexion qui permet aux **enfants de s'investir dans la vie de la Commune**, en proposant des idées, des projets.

Suite aux élections, organisées le 15 mars dernier, le CME est composé de **11 filles et de 12 garçons scolarisés en classe de CM1 et de CM2**, élus pour un mandat de 2 ans .



## Présentation des élus du Conseil Municipal des Enfants



Les enfants sont invités à se présenter.



## Présentation des élus du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Les enfants se réunissent régulièrement afin de travailler sur des projets destinés à améliorer la vie de la Commune.

Ainsi, **trois commissions** ont été mises en place :

- Commission Sport
- Commission Vivre ensemble
- Commission Nature, environnement

Les enfants sont invités à présenter leurs projets.





## Présentation des élus du Conseil Municipal des Enfants (CME)



**Philippe ROUAUD** : Fait part de sa satisfaction de voir les enfants du CME réunis autour de la table du Conseil. Présente Vincent RÉGNIER, animateur du CME et Stéphanie DAVID, en charge du secrétariat. Rappelle le programme chargé des enfants au mois de juin prochain : ils se réuniront les 7, 14 et 21 juin. Le mardi soir est le jour retenu pour organiser les réunions. Note que c'est la commission Sport qui compte le plus d'enfants.

Invite les enfants à présenter les projets de leurs commissions.

**Charles** : « La commission sport propose le programme suivant. Nous allons organiser une rencontre sportive le mercredi 22 juin de 13h00 à 16h30 au complexe du Landas. Il y aura le centre de loisirs de Pont-Château (les petits futés). Cette journée sportive s'inscrit dans le cadre du label Terre de jeux 2024. Je vous rappelle que les jeux Olympiques ont lieu à Paris en 2024. Nous proposerons les activités suivantes en lien avec les J.O : hockey, tir à l'arc, Flag (sport dérivé du football américain), golf, athlétisme, quiz sur les JO ».

**Maëlle et Joseph** : « La commission Vivre ensemble souhaite proposer un débat sur le harcèlement scolaire. Des affiches seront affichées dans les écoles et sur les panneaux lumineux de la commune de Pont-Château. Cette soirée sera ouverte à tous. Un intervenant sera présent pour animer la soirée et répondre à vos questions sur toutes les sortes de harcèlement (scolaire, cyber harcèlement, professionnel, sexuel ...) ».

**Danielle CORNET** : Souhaite connaître la date de cette conférence.

**Philippe ROUAUD** : Explique que celle-ci n'a pas encore été programmée.

**Maïwenn** : La commission Nature environnement souhaite mettre en place des carrés de jardin partagés au sein de la commune de Pont-Château : un carré dans le centre-ville, un carré à Saint-Guillaume et un carré à Saint-Roch. L'idée des carrés partagés est la suivante : les enfants de la commission Nature environnement plantent des aromates (coriandre, persil, ciboulette, romarin, oseille, etc.) afin que les habitants puissent se servir et replanter si nécessaire. Pour nous aider à réaliser ce projet nous avons demandé le soutien de M. Gérard de l'association Piaf ».

**Philippe ROUAUD** : Remercie les enfants pour la clarté de leur présentation.

- Applaudissement de l'assemblée -

**Danielle CORNET** : Invite les enfants à présenter quelques temps forts de leur participation au CME.

**Joseph** : Indique que les enfants du CME ont participé à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, qui célèbre la mémoire des personnes mortes au cours de 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale.

**Maëlle** : Explique que des fleurs ont été déposées sur les lieux de la chute d'un avion, qui a entraîné le décès de 7 aviateurs.

**Danielle CORNET** : Explique qu'il s'agit du site de Callac. L'objectif est de rendre hommage aux 7 jeunes aviateurs décédés à bord d'un bombardier, abattu par la Défense Contre les Avions (DCA) allemande, lors de son survol de la raffinerie de Donges.

**Philippe ROUAUD** : Rappelle aux enfants qu'ils ont également participé à un évènement sportif.

**Charles** : Explique que les enfants ont tenu un stand sur lequel ils présentaient des jeux.

**Nolan** : Ajoute qu'à cette occasion, des activités pour les plus petits enfants étaient proposées, notamment un parcours, des cerf volants...

**Philippe ROUAUD** : Précise que cet évènement intitulé « Coët-Roz s'anime » et organisé le 7 octobre 2021, se déroulait dans le cadre du dispositif Terre de jeux Paris 2024. Les enfants du CME avaient alors organisé des jeux.

**Maïwenn** : Ajoute que pendant cette journée, la Commission Nature, environnement a posé des questions aux personnes qu'elle croisait.

**Joseph** : Explique que la photo de groupe a été prise à l'issue d'une réunion du CME, organisée l'année précédente à la salle Jean-Yves Plaisance. On peut y voir les anciens membres du CME.

**Danielle CORNET** : Remercie les enfants.

Afin d'intéresser le plus grand nombre de personnes, les petits comme les grands, la Commune a sollicité l'intervention de M. Mathis ROTUREAU, technicien milieux aquatiques du Syndicat du Bassin Versant du Brivet. Ce dernier va présenter, de manière très simple, sa mission ainsi que l'opération « nommons nos cours d'eau ».

**Maëlle** : Explique que des boîtes aux lettres ont été mises en place à St-Guillaume : une à l'école, une au cimetière, et une sur le grillage de la salle du Pinson.

**Danielle CORNET** : Demande aux enfants s'ils savent pourquoi.

**Maëlle** : Explique que les habitants qui le souhaitaient pouvaient y déposer leurs idées de nom pour le ruisseau qui traverse le village.

**Joseph** : Ajoute qu'il y avait également des boîtes à l'école St-Joseph, afin de permettre aux enfants de voter. Des personnes sont également intervenues auprès des élèves de CE1 et de CE2 de l'école.

**Danielle CORNET** : L'objectif de cette intervention était d'expliquer l'intérêt de rétablir la sinuosité d'un cours d'eau.

**Maëlle** : Un papier invitant à voter a également été déposé dans les boîtes aux lettres des particuliers.

**Charles** : Explique que sa classe a travaillé avec le SBVB pendant plusieurs semaines pour tenter de donner un nom au ruisseau qui passait à côté de l'école Charlie Chaplin.

- **Présentation de l'opération « Nommons nos cours d'eau » par M. Mattis ROTUREAU, technicien milieux aquatiques du Syndicat du Bassin versant du Brivet**

**Mattis ROTUREAU** : Salue les enfants. Souligne que ces derniers ont bien présenté l'action portée par le SBVB. Est en charge des travaux de restauration des milieux aquatiques, dans un premier temps à Pont-Château puis à Guenrouët, Drefféac, St-Gildas-des-Bois.



## Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet

« NOMMONS NOS COURS D'EAU »





## 1 – Contexte

- ⇒ Travaux Milieux aquatiques... Mais pourquoi ?
- ⇒ Projet nommons nos cours d'eau
- ⇒ Cours d'eau de Saint-Guillaume

## 2 – Animations

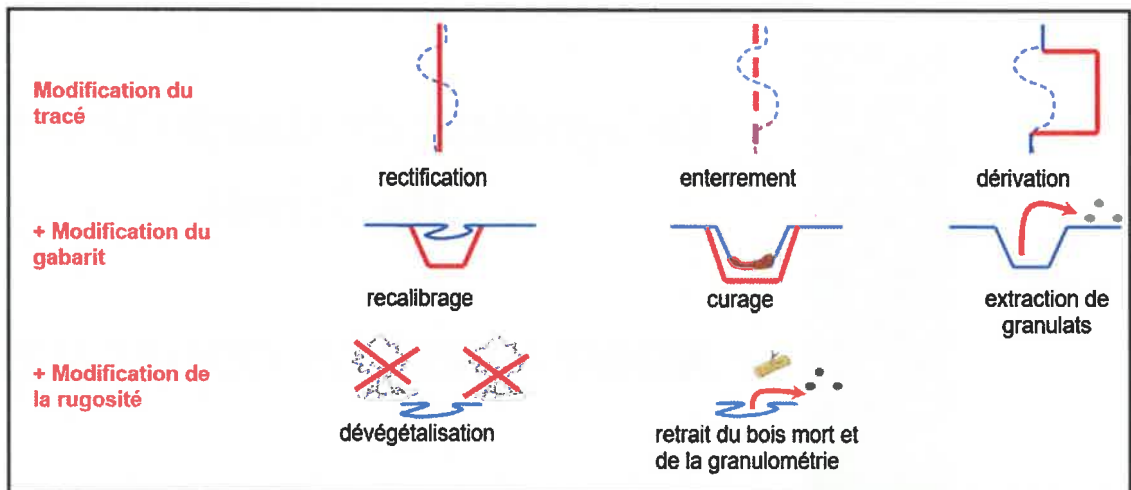
- ⇒ Croquons notre cours d'eau
- ⇒ Contons notre cours d'eau

## 3- Temps fort du 04/06



### 1. Travaux Milieux aquatiques... Mais pourquoi ?

#### Programme d'actions milieux aquatiques

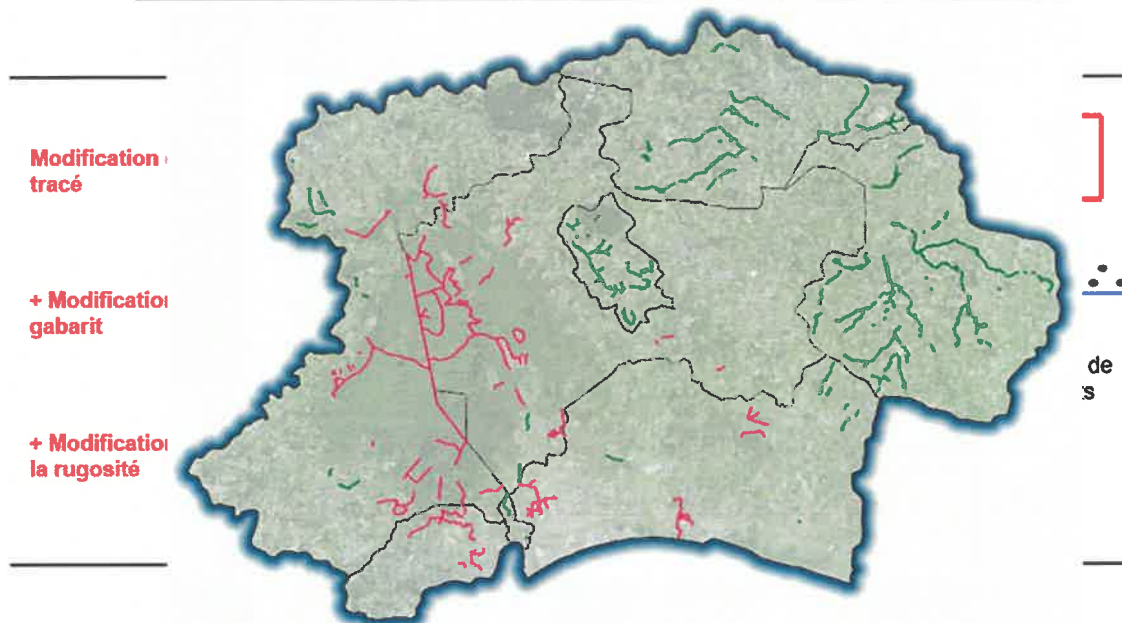


**Mattis ROTUREAU :** Note que les cours d'eau sont considérés dans un mauvais état au titre de la loi et de la directive cadre sur l'eau.



## 1. Travaux Milieux aquatiques... Mais pourquoi ?

### Programme d'actions milieux aquatiques



**Mattis ROTUREAU :** Explique que les 3 techniciens du SBVB se répartissent les masses d'eau présentes sur l'ensemble du territoire administratif, qui compte 800 km<sup>2</sup>: de Sévérac au nord jusqu'à St-Nazaire au sud, et de St-Lyphard à l'ouest à Bouvron à l'est.



#### 1. Projet nommons nos CE



##### Objectifs :

- Amener les riverains à « regarder » les cours d'eau
- Sensibiliser aux cours d'eau
- Nommer les cours d'eau orphelins de noms

##### Acteurs concernés :

- Riverains
- Ecoles
- Associations
- Services de l'Etat

Démarche  
expérimentale  
→ une première sur le  
territoire

**Mattis ROTUREAU :** Explique que de nombreux cours d'eau de la Commune sont orphelins de nom et méconnus.



**Mattis ROTUREAU** : Explique que des travaux ont été réalisés sur le cours eau de St-Guillaume situé à côté du site communal de la Violais. Ainsi, des cailloux ont été remis. Les recharges en tâche consistent à réaliser de petits dos d'ânes de cailloux, afin de disperser le fond et de disposer de zones d'eau plus profondes et de zones où le débit s'accélère et s'oxygène. Des réductions de sections ont également été réalisées : des cailloux sont installés sur la moitié du lit du cours d'eau ce qui permet de réduire la section et d'accélérer l'eau sur les périodes de printemps et d'automne, afin là aussi de lui permettre de s'oxygéner et ainsi faire travailler l'ensemble des bactéries associées aux cours d'eau.

1. Contexte- Cours d'eau de Saint-Guillaume





**Mattis ROTUREAU** : Les cours d'eau à renommer sont indiqués en orange (n°1) et vert (n°2).



## 1 – Contexte

- ⇒ Travaux Milieux aquatiques – Mais pourquoi ?
- ⇒ Projet renommons nos cours d'eau
- ⇒ Cours d'eau de Saint-Guilhaume

## 2 – Animations

- ⇒ Croquons notre cours d'eau
- ⇒ Contons notre cours d'eau

## 3- Temps fort du 04/06



**Mattis ROTUREAU** : Deux animations ont été réalisées pour « amener les personnes au plus près des cours d'eau ».



## 2. Croquons notre cours d'eau



### Intervenants

- Fabien LEFLOT, artistes dessinateur
- Parc Naturel Régional de Brière



### Croquons notre cours d'eau



**Mattis ROTUREAU** : Indique que M. Fabien Leflot était présent à cet événement afin d'initier les participants aux croquis de paysages. Le Parc naturel régional de Brière est intervenu pour montrer les « petites bêtes », autres que les poissons, présentes autour des cours d'eau.

## 2. Contons notre cours d'eau

### Intervenants

- **Caroline AVENEL, conteuse**
- **Parc Naturel Régional de Brière**



**Mattis ROTUREAU** : Explique qu'une conteuse professionnelle est intervenue sur un site privé, situé impasse de la Porcherais Hainguet. Le PNRB était également présent avec une animation autour des papillons. L'objectif était d'identifier la faune environnante.

### 1 – Contexte

- ⇒ Travaux Milleux réajustés... Mais pourquoi ?
- ⇒ Projet nommage des cours d'eau
- ⇒ Cours d'eau de Salmisillonne

### 2 – Animations

- ⇒ Croquons notre cours d'eau
- ⇒ Contons notre cours d'eau

### 3- Temps fort du 04/06





### 3. Temps fort du 04/06



Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet vous présente

# VOTE FINAL

## Opération "Nommons nos cours d'eau"

### TEMPS FESTIF

la Brigade d'Intervention VOKALE

Jeux en BOIS

Expo, concert, jeux, rencontres d'acteurs, buvette et restauration légère... pour petits et grands

de 16h00 à 20h00

La Violes Saint-Guilhaume

04 JUIN

Toutes les informations dans la rubrique Actus sur [www.sbv.fr](http://www.sbv.fr) ou au 02 43 45 54 52



# MERCI

[www.sbv.fr](http://www.sbv.fr)

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet est sur Instagram ! C'est par ici :

**Mattis ROTUREAU** : Explique que le temps fort du 4 juin clôturera l'évènement. Des pré-votes seront réalisés afin de retenir, parmi trois propositions, un nom pour chaque cours d'eau. Les participants pourront voter pour le nom qu'ils préfèrent. Remercie l'assemblée de son attention et la convie à la manifestation du 4 juin.

**Danielle CORNET** : Souhaite savoir pourquoi il est essentiel d'engager un tel travail destiné à protéger l'eau et les cours d'eau, en lien avec la transition, le changement climatique.

**Mattis ROTUREAU** : Rappelle que la Région est confrontée depuis quelques semaines à une pénurie d'eau, rendant la situation compliquée. Ainsi, un arrêté sécheresse a déjà été adopté en Ile et Vilaine. Craint qu'une telle mesure ne soit adoptée en Loire-Atlantique. Estime essentiel de prendre conscience de l'importance de l'eau.



**Danielle CORNET** : Ajoute qu'il convient de prendre conscience de la qualité, mais aussi de la rareté de l'eau. Craint d'être confrontée à des périodes plus austères, où il sera alors essentiel de veiller à son utilisation et à son économie. Espère que la présentation a permis aux enfants de bien comprendre le sujet. Les invite à assister à l'évènement, organisé le 4 juin.

**Mattis ROTUREAU** : Ajoute que le 4 juin, les enfants de l'école Notre-Dame-de-Lourdes viendront restituer, pendant 30 minutes, des chants appris à la médiathèque le 17 mai 2022.

**Danielle CORNET** : Invite les enfants à faire part de leurs observations ou de leurs questions.

**Nathan** : Souhaite savoir pourquoi le SBVB a-t-il engagé toutes ses actions en faveur de l'eau.

**Mattis ROTUREAU** : Explique que l'objectif est de sensibiliser le public à la nature qui l'entoure et qui se situe juste à côté de chez lui. Certaines personnes oublient rapidement la nature. Ainsi, des habitants résidant juste à côté du cours d'eau depuis 40 ans n'étaient jamais allés sur ce site.

**Nathan** : Demande si des déchets ont été ramassés dans le cours eau ?

**Mattis ROTUREAU** : Répond que le site est préservé, les déchets étaient jetés en déchetterie.

**Charles** : Souhaite savoir si le SBVB s'occupe des lames en métal qui se replient et situées dans les cours d'eau.

**Mattis ROTUREAU** : Explique qu'il s'agit d'écluses. Ajoute que le SBVB s'occupe effectivement des 18 ouvrages hydrauliques présents sur l'ensemble du bassin versant.

**Maëlle** : Souhaite connaître la méthode employée par le SBVB si les noms collectés dans les boîtes aux lettres sont tous différents.

**Mattis ROTUREAU** : Souligne la qualité de la question. Explique que le SBVB a de la chance, car pour le moment, quelques noms se recourent.

**Lorys** : N'a pas compris pourquoi toutes ces actions étaient réalisées.

**Mattis ROTUREAU** : Répond que l'objectif est de sensibiliser à l'importance des cours d'eau, car l'eau est un bien qui va devenir très rare et qu'il conviendra de préserver dans les années à venir.

**Lorys** : Demande si cela signifie que l'on ne disposera de presque plus d'eau.

**Mattis ROTUREAU** : Répond que l'eau sera toujours présente, mais que le climat sera peut-être un peu dérégulé, avec des périodes de fortes pluies ou de sécheresse.

**Margot** : Demande si les gens qui habitaient près du ruisseau ont déménagé.

**Mattis ROTUREAU** : Ces derniers sont restés et sont très satisfaits des travaux réalisés.

**Nathan** : Demande s'il y aura toujours de l'eau dans 40 ans.

**Mattis ROTUREAU** : Répond qu'il y aura toujours de l'eau et invite à ne pas être trop alarmiste.

**Aiwen** : Demande si ces actions ont permis aux habitants de s'intéresser au ruisseau.

**Mattis ROTUREAU** : Explique que désormais, les habitants se déplacent sur le site communal afin de voir le cours d'eau. Par ailleurs, cela a permis de faire naître les vocations de certains enfants qui commencent à dessiner la nature.

**Nolan** : Demande pourquoi il est nécessaire de donner des noms aux ruisseaux.

**Mattis ROTUREAU** : Pense qu'il sera plus joli d'appeler le ruisseau par son nom que par le sigle 01-22.

**Alya** : Souhaite connaître le temps nécessaire pour la réalisation des travaux.

**Mattis ROTUREAU** : Une semaine a été nécessaire pour restaurer ce site d'environ 700 mètres. De grosses pelleuses et des camions chargés de cailloux ont été utilisés.

**Nolan** : Souhaitent savoir pourquoi les habitants n'ont pas demandé plus tôt la réalisation de ces travaux.

**Mattis ROTUREAU** : Explique que ces travaux coûtent chers et qu'obtenir les financements nécessaires à leur financement est long.

**Danielle CORNET** : Constate que les questions sont nombreuses. Propose aux enfants de réapprofondir ce sujet avec M. Philippe ROUAUD et Vincent, pour mieux comprendre l'enjeu de la protection des cours d'eau. Afin de donner du sens aux actions engagées par le SBVB, invite les enfants à découvrir le vallon des butineurs. Ce site replace l'intérêt de la protection de l'eau et des cours d'eau dans un ensemble de choses et notamment la nature et sa diversité, c'est à dire la biodiversité. L'homme fait partie intégrante de la nature et la façon dont il se comporte vis-à-vis d'elle aura un impact sur sa manière de vivre et sur son cadre de vie. Le vallon des butineurs permet de découvrir le rôle des haies, des vergers, des prairies fleuries, mais aussi le fonctionnement d'un rucher et le rôle des pollinisateurs dans la production de fruits et de légumes. Des activités ludiques sont également proposées. On trouve une mare restaurée, qui permet d'observer la biodiversité, la vie d'une mare et ses fonctions. Tout au long de l'été, des ateliers, à la portée des enfants, seront organisés. Les enfants pourront ainsi mieux comprendre l'intérêt de l'action engagée par le SBVB sur les ruisseaux.

**Lorys** : Demande s'il sera possible de pêcher dans le ruisseau.

**Mattis ROTUREAU** : Explique que le ruisseau est très petit ce qui permet à peu de poissons de la remonter.

**Danielle CORNET** : Ajoute qu'il s'agit d'abord d'un site d'observations qui permet d'examiner les petites bêtes et de découvrir l'importance de leur rôle.

**Mattis ROTUREAU** : Remercie la Commune et souhaite une bonne fin de conseil municipal aux élus.

**Danielle CORNET** : Est consciente que les enfants ont probablement d'autres questions, mais explique qu'il n'est pas possible de répondre à l'ensemble d'entre elles. Invite les commissions du CME, notamment la commission Nature, environnement, à retravailler sur ce sujet. Explique que donner un nom à ce cours d'eau permettra également de mieux le suivre. Comme indiqué par Mathis ROTUREAU, une liste de trois noms sera proposée au vote.

Invite à reprendre le cours classique du Conseil municipal, c'est-à-dire présenter les délibérations, puis les soumettre au vote.

Remercie les enfants de leur participation. Les invite à assister à la suite du Conseil municipal s'ils le souhaitent.

19h10 - Les enfants restituent leur place aux élus du Conseil municipal. Les débats peuvent ainsi reprendre.

- **Points soumis au vote :**

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2022-057 – CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**Danielle CORNET** : Présentation du projet de délibération

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53, du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828, du 6 août 2019, de transformation de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574, du 24 novembre 2021, portant partie législative du Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571, du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4 ;

Considérant la consultation des organisations syndicales, intervenue le 26 avril 2022, soit 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié de la commune de Pont-Château, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, est de 116 agents ;

La loi n° 2019-828, du 6 août 2019, portant transformation de la fonction publique, entraîne plusieurs évolutions importantes pour les instances du dialogue social des collectivités.

Ainsi, les actuels Comités techniques (CT) et Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) sont remplacés par une instance unique : les comités sociaux territoriaux (CST). Ces CST sont obligatoirement créés dans chaque collectivité employant au moins 50 agents.

Par ailleurs, les CST prévoient le maintien d'une représentation plus équilibrée hommes/femmes dans les instances paritaires.

Il est précisé que les élections professionnelles permettant le renouvellement des instances paritaires auront lieu le 8 décembre 2022 :

*Aucune observation*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer le Comité Social Territorial de la commune de Pont-Château.
- > De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- > De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- > De décider du recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-058 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Danielle CORNET** : *Présentation du projet de délibération*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2022, il est proposé de créer les postes suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance)
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Pôle Culture)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Ressources Humaines)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 31/35<sup>ème</sup> (Pôle Bâtiments)
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Espaces verts et cimetières)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Voirie)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 25/35<sup>ème</sup> (service Restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance)

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent du service ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 et pour maintenir la qualité du service au sein de l'école maternelle Charles PERRAULT, il est proposé de créer un poste d'ATSEM à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, afin d'assurer le fonctionnement du secrétariat du Pôle Etudes, Projets et Urbanisme, un agent contractuel est en poste depuis plus de 2 ans. Après une étude de l'activité du service, il est proposé de valider la création du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Enfin, afin d'assurer le fonctionnement du service Urbanisme, du fait de la charge de travail croissante liée à la révision du PLU, au changement d'outil informatique et à la dématérialisation des dossiers d'urbanisme, il est proposé de valider le recrutement d'un instructeur de dossier d'urbanisme.

Les missions de ce poste correspondent à celles d'un agent de catégorie B de la filière administrative. Aussi, il est envisagé le recrutement suivant :

- 1 poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Vu le tableau des emplois,

*Aucune observation*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes suivants au tableau des effectifs :
  - à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 : 1 poste de rédacteur à temps complet.
  - à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : 1 poste d'attaché principal à temps complet, 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 31/35<sup>ème</sup>, 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 25/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet.
  - à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 : un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup>.
  - à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 : un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup>.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-059 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

**Danielle CORNET** : *Présentation du projet de délibération*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **Pôle Vie scolaire, enfance : personnel contractuel année scolaire 2022-2023**

Comme chaque année, dans le cadre de l'organisation scolaire, il convient d'envisager les recrutements de personnels contractuels afin de permettre le fonctionnement des services en charge des missions d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs sans hébergement, d'ATSEM, d'entretien des locaux et de restauration scolaire pour assurer l'année scolaire 2022-2023.

Il est ainsi proposé de recruter les contractuels suivants :

- A compter du 11 juillet 2022 jusqu'au 13 juillet 2023, pour assurer la restauration scolaire ainsi que l'entretien des locaux notamment scolaires et périscolaires :
  - 1 poste d'adjoint technique à 30/35<sup>ème</sup>
  - 2 postes d'adjoint technique à 27/35<sup>ème</sup>
  - 2 postes d'adjoint technique à 24/35<sup>ème</sup>
  - 2 postes d'adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d'adjoint technique à 16,5/35<sup>ème</sup>
- A compter du 11 juillet 2022 jusqu'au 13 juillet 2023 au Pôle Vie scolaire, enfance pour assurer des fonctions d'ATSEM :
  - 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35<sup>ème</sup>
- A compter du 22 août 2022 jusqu'au 13 juillet 2023 au Pôle Vie scolaire, enfance, pour assurer l'animation auprès des enfants sur les temps périscolaires et d'accueil de loisirs sans hébergement :
  - 4 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35<sup>ème</sup>

La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial.

- **Pôle Vie scolaire, enfance : personnel contractuel nouvelle classe école maternelle Charles Perrault**

Suite à l'annonce de l'ouverture d'une nouvelle classe au sein de l'école maternelle Charles PERRAULT et afin de maintenir un agent ATSEM dans chaque classe de maternelle, il est proposé de valider le besoin en renfort de personnel suivant :

- 1 poste d'ATSEM à 28/35<sup>ème</sup> du 22 août 2022 au 13 juillet 2023.

La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

- **Pôle Vie scolaire, enfance : personnel saisonnier été 2022**

Comme chaque année, il est proposé de valider les besoins en personnel saisonnier pour l'été 2022.

Depuis plusieurs années, le Pôle Vie scolaire, enfance accompagne des stagiaires BAFA en les accueillant au sein du service pour qu'ils accomplissent leur formation pratique obligatoire. Les stagiaires BAFA bénéficient d'un contrat à durée déterminée sur la période de stage sur le grade C1 d'adjoint d'animation territorial au 1<sup>er</sup> échelon.

Pour permettre l'accueil de stagiaires BAFA durant les vacances scolaires de juillet et août, il est proposé de valider le recrutement de :

- 4 postes au grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet du 27 juin au 31 août 2022.

Par ailleurs, l'activité de l'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires d'été et les absences pour congés annuels des agents titulaires ne permettent pas de couvrir les besoins en personnel sur cette période.

Il est donc proposé de valider le renfort en personnel suivant :

- 4 postes au grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet du 27 juin au 31 août 2022.

Enfin, afin d'assurer une présence constante sur cette période estivale au sein du secrétariat de la Maison de l'Enfance et considérant l'absence d'un agent en congé parental durant l'été, il est proposé de valider le recrutement d'un agent en renfort :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 27 juin au 5 août 2022.

- **Service Accueil, état-civil, élections : personnel saisonnier été 2022**

Afin de permettre le maintien de l'activité du service Accueil, état-civil et élections durant les congés annuels de ses agents, il est proposé de recruter le contractuel suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à 17,5/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 août 2022.

- **Animation du Vallon des butineurs : personnel saisonnier**

Dans le cadre de l'animation du site Le vallon des butineurs et afin d'assurer l'organisation des différentes manifestations prévues pendant la période estivale, il est proposé de valider le besoin en personnel saisonnier suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à 25/35<sup>ème</sup> du 15 juin au 31 août 2022.

- **Service Voirie**

Au vu du départ d'un agent titulaire en sein du service Voirie et afin d'assurer la continuité du service dans l'attente du recrutement de fonctionnaire il est proposé de valider le besoin en renfort de personnel suivant :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022 (Service voirie)

La rémunération de ces agents est fixée au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint territorial.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction



publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

**Stéphane POILVÉ** : Souhaite apporter des précisions sur les animations organisées au Vallon des butineurs.  
**Hélène MAVÉRAUD** : Explique que le programme des animations a été bouclé le jour même. Ces animations auront lieu du 10 juillet au 28 août prochains. Une chasse au trésor sera notamment proposée. Ce beau programme nécessite d'épauler le pôle Animations, vie associative et sport, ce qui explique la création de ce poste temporaire. Souligne que le vallon est actuellement en plein développement.

**Stéphane POILVÉ** : Indique la volonté de mettre en place un partenariat avec les commerçants locaux : animations autour du jeu en lieu avec le magasin de jeux, participation indirecte de la librairie l'Exquimot...

**Hélène MAVÉRAUD** : Ajoute que l'escape game a également été sollicité pour concevoir la chasse au trésor.

**Danielle CORNET** : Explique que dès lors que le programme sera finalisé, l'Office de Tourisme sera informé. Il pourra ainsi inclure dans ses brochures d'animations d'été le programme du Vallon des butineurs.

**Philippe ROUAUD** : Ajoute que l'Office de tourisme a validé le fait de distribuer les boîtes réalisées dans le cadre de la chasse au trésor.

**Danielle CORNET** : Note que l'équipe municipale suit attentivement ce projet qui débute. La Commune consacre les moyens nécessaires à son développement, notamment à court terme pour les animations estivales.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De créer les postes contractuels suivants :

- Du 11 juillet 2022 jusqu'au 13 juillet 2023 : 1 poste d'adjoint technique à 30/35<sup>ème</sup>, 2 postes d'adjoint technique à 27/35<sup>ème</sup>, 2 postes d'adjoint technique à 24/35<sup>ème</sup>, 2 postes d'adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 16,5/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35<sup>ème</sup>
- Du 22 août 2022 jusqu'au 13 juillet 2023 : 4 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'ATSEM à 28/35<sup>ème</sup>.
- Du 27 juin au 5 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Du 27 juin au 31 août 2022 : 8 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet.
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à 17,5/35<sup>ème</sup>.
- Du 15 juin au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à 25/35<sup>ème</sup>.
- Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022 : 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-060 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE DANS LE CADRE DU CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI**

**Danielle CORNET** : Présentation du projet de délibération

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L.452-40 ;

Vu le décret n°85-643, du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (CDG 44), en date du 13 décembre 2016, décidant de mettre en place la prestation « calcul des allocations d'aide au retour de l'emploi » ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 44, en date du 13 décembre 2016, autorisant son Président à signer les conventions ayant pour objet le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 44, en date du 13 décembre 2016, fixant les tarifs pour la prestation du calcul des ARE ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 44, en date du 16 octobre 2019, confiant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée l'ensemble du traitement des dossiers de demandes d'allocations pour perte d'emploi ainsi que le suivi mensuel des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Considérant que le CDG 44 a mis en place une prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi ;

Considérant que l'indemnisation au titre des allocations chômage pour un agent titulaire doit être versée par la collectivité en lieu et place de Pôle emploi conformément à la réglementation en vigueur ;

La Commune de Pont-Château a reçu une demande d'allocation au retour à l'emploi (ARE) pour un agent titulaire ayant démissionné au 31 décembre 2021. La réglementation prévoit un délai de carence de 121 jours. Au-delà de cette période de carence, la collectivité doit verser à l'agent l'ARE correspondant à sa situation.

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le CDG 44 propose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une prestation pour le calcul des ARE.

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est nécessaire de conclure une convention entre la Commune et le CDG 44 pour bénéficier de ce service.

La prestation inclut :

- le calcul du droit initial,
- le suivi mensuel de l'allocation,
- la délivrance des documents à adresser aux allocataires (par exemple la lettre de notification des droits).

La collectivité versera au CDG 44 une contribution financière définie de la manière suivante :

- Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ..... 120,00 €
- Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation ..... 60,00 €
- Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite ..... 35,00 €
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ..... 22,00 €
- Suivi mensuel (tarification mensuelle) ..... 22,00 €
- Conseil juridique (30 minutes) ..... 15,00 €

*Aucune observation.*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à conclure une convention avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, dans le cadre du calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi, annexée à la présente délibération ; ainsi que toutes évolutions de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Danielle CORNET** : *Considérant les fonctions occupées par Mme TERRASSIN au sein de l'Espace de Vie Sociale Le Fil, l'invite à ne pas assister ni au débat, ni au vote de la prochaine délibération.  
Mme Souad TERRASSIN quitte la salle.*

### **DÉLIBÉRATION N°2022-061 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE DE VIE SOCIALE « LE FIL » ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE**

*Sylvie MORAND : Présentation du projet de délibération*

Vu la délibération municipale n°2017-001, en date du 7 février 2017, autorisant Mme le Maire à signer une convention de partenariat, relative à l'Espace de Vie Sociale de Pont-Château, avec l'association La Loco et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire Atlantique ; et à verser une subvention de 13 000 € à la Loco en 2017 ;

Vu la délibération municipale n°2018-079, en date du 3 juillet 2018, autorisant Mme le Maire à signer une convention de partenariat, d'une durée de 4 ans, portant sur l'Espace de vie sociale de Pont-Château, avec l'association d'Animation Socio-Culturelle Le Fil et la CAF de Loire Atlantique ; et à attribuer une subvention de 35 600 € par an au Fil, à compter de 2018 et ce jusqu'en 2021 ;

Considérant l'arrivée à échéance de ladite convention de partenariat ;

Considérant que l'action menée par l'Espace de vie sociale « Le Fil » à destination des habitants de Pont-Château, favorise le vivre ensemble et les projets collectifs ; il est proposé de renouveler la convention de partenariat conclue avec l'association et la CAF de Loire-Atlantique.

Le projet du Fil s'articule autour des 3 axes suivants :

- Agir avec les familles : soutien des parents dans leurs rôles, lien parents-enfants, lien parents-écoles.
- Vivre ensemble : création de liens entre les habitants et valorisation des différences.
- Partager des aventures collectives : implication des habitants et liens entre associations.

Le FIL, Association d'Animation Socioculturelle agréée « espace de vie sociale », s'engage à travers la convention à mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans les 3 axes précités, impliquant les habitants et répondant à leurs attentes.

Dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 conclu avec la CAF, la Commune a perçu une subvention annuelle d'un montant de 17 600 €, destinée à soutenir les actions portées par le Fil au titre de son axe « agir avec les familles ». Le solde restant à la charge de la Commune s'élevait donc à 18 000€. Le prochain Contrat Enfance Jeunesse et ses modalités sont en cours de renouvellement.

La Commune s'engage à poursuivre son soutien financier à l'association en lui versant une subvention de fonctionnement annuelle de 35 600€ sur une durée de 4 ans (2022 à 2025). Il est précisé que le versement de cette subvention est lié à la pérennité des cofinancements apporté par la CAF. Les conditions de fonctionnement et de financement du FIL seront revues en cas de désistement d'un des partenaires ou en cas de modification des modes de financement.

Par ailleurs, la Commune met des locaux à disposition de l'association et lui permet d'utiliser les équipements municipaux.

La CAF de Loire-Atlantique est quant à elle responsable de l'agrément des projets sociaux des espaces de vie sociale. Lorsqu'un projet social est agréé, il ouvre droit à des financements au titre de la prestation de service « espace de vie sociale ». La prestation de service représente 60% du prix de revient global du projet EVS, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. La Caf de Loire-Atlantique attribue par ailleurs à chaque espace de vie sociale des fonds locaux complémentaires d'un montant de 5 000€ par an, pour la durée de l'agrément (2022-2025).

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires sociales et santé, réunie le 2 mai 2022,

**Danielle CORNET** : Précise que chaque année, l'association produit un rapport d'activités. Pense que les Pont-Châtelains connaissent désormais l'association, son rôle et la part qu'elle revêt dans l'animation de la vie locale. Rappelle l'animation organisée le jour même, qui sera détaillée en fin de conseil municipal, ainsi que l'animation « Tout à vélo », lancée le 6 mai 2022. Le Fil se mobilise pour être présent lors de ces actions.

**Sabrina DUVAL** : Estime que le Fil a participé à la convivialité de « Tout à vélo », tout comme elle le fait certainement à l'occasion d'autres événements.

**Sylvie MORAND** : Pense qu'il est très important de soutenir l'association à cette hauteur, dans la mesure où elle est très souvent sollicitée et répond toujours présente. Par ailleurs, elle mobilise et regroupe les habitants qui ont des idées pour sortir de l'isolement et créer des actions sur la Commune. Est très favorable à la poursuite de ce partenariat et à la signature de la convention proposée.

**Danielle CORNET** : Autour des trois axes portés par le Fil, et notamment le « vivre ensemble », qui fait également l'objet d'une commission du CME, l'objectif est de favoriser les liens entre les habitants. Par ailleurs, le Fil s'investit dans des aventures collectives, telle que l'action de l'après-midi, portant sur le « bien vieillir ».

**Sylvie MORAND** : Explique qu'un forum a effectivement eu lieu sur la thématique « bien vieillir dans notre ville », en collaboration notamment avec le SSR Le Bodio qui a réalisé une exposition photos, et différents acteurs (maisons de retraite, USCV...). Organisé par le CCAS, le forum accueillait également des partenaires (aides à la personne, ESPACEA, PACTES, le CLIC...). Parallèlement, le Fil a organisé des animations au cours de cette manifestation qui a eu lieu de 10h00 à 19h00, et a accueilli toutes les générations.

**Philippe ROUAUD** : Ajoute que la gendarmerie était présente.

**Sylvie MORAND** : Précise que la gendarmerie est intervenue afin de réaliser de la prévention sur la cybercriminalité et ses dangers. Note que les conseils étaient destinés à tous les habitants, même à ceux qui utilisent régulièrement leur ordinateur, et non uniquement aux seniors. Espère que cette 1<sup>ère</sup> expérience pourra être renouvelée l'année prochaine.

**Danielle CORNET** : Note l'intérêt de ce forum qui a également permis à plusieurs professionnels d'échanger. Ajoute que la pierre angulaire pour l'animation de cet événement était le Fil, présent pour accueillir, gérer la buvette et coordonner les animations.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat « Espace de vie sociale / Pont-Château 2022-2025 » conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et l'association d'Animation Socio-Culturelle Le Fil, annexée à la présente délibération ; ainsi que toutes évolutions de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- > D'attribuer une subvention de 35 600 € par an à l'Association d'Animation Socioculturelle le Fil, à compter de 2022 et jusqu'en 2025 ; sous réserve de la pérennité du cofinancement apporté par la CAF.
- > De s'engager à inscrire les crédits correspondants aux budgets 2023, 2024 et 2025.

*Mme Souad Terrassin revient dans la salle.*

## **CULTURE, ANIMATIONS**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2022-062 – DETERMINATION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2022-2023 DU CARRE D'ARGENT**

**Sylvie FUSELLIER** : Présentation du projet de délibération

Vu la délibération municipale n°2021-082, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, approuvant les tarifs de la saison culturelle 2021 / 2022 du Carré d'argent.

Comme chaque année, il y a lieu de déterminer, la grille des tarifs pour la saison culturelle 2022-2023 de la salle de spectacles du Carré d'argent.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, animation, en date du 26 avril 2022.



# SAISON CULTURELLE 2022-2023



## Saison culturelle 22/23

**UNE SAISON PLURIDISCIPLINAIRE POUR TOUS LES PUBLICS**  
**20 SPECTACLES DE SEPTEMBRE A MAI**  
musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes...



Ayo, Arthur H et les exilés poétiques, Fred Pellerin, Compagnie S'poart, La Maison Tellier...

Retrouvez toute la programmation sur [www.carredargent.fr](http://www.carredargent.fr)

## UN PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES SCOLAIRES

**19 REPRESENTATIONS DE SEPTEMBRE A MAI**  
spectacles, stages, ateliers... de la maternelle au lycée



## Saison culturelle 22/23

### UNE PROGRAMMATION POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

samedi 22 octobre 18h30  
**Kazu dans la nuit** Cie Singe Diesel  
Théâtre marionnettes



mardi 7 mars 20h30  
**Sur moi le temps** Cie Bouche Bée  
Théâtre



mardi 21 mars 20h30  
**Normalito** Pauline Sales  
Théâtre



jeudi 9 février 20h30  
**Les Yeux fermés** Cie Spoart  
Danse hip hop



samedi 22 octobre 18h30  
**Nouage** Groupe fluo  
Danse



**Sylvie FUSELLIER** : Explique qu'aucune évolution des tarifs n'est proposée cette année, hormis pour le prix appliqué aux scolaires harmonisé à 5€, quelque soit le spectacle afin qu'il soit identique avec celui du Grand T. La grille présentée en Conseil municipal est complexe et technique mais n'est pas remise sous cette forme aux spectateurs. Ainsi, les programmes mentionnent les tarifs appliqués. Précise que les tarifs sont déterminés en fonction de la notoriété et du coût du spectacle. Explique que plusieurs tarifs sont proposés : pass, tarifs réduits, tarifs liés à la poursuite des partenariats avec Redon et Pornichet (Quai des arts) ... Le principe des spectacles solidaires est maintenu. Rappelle ce dispositif propose aux spectateurs qui le souhaitent d'offrir des places à des personnes qui ne peuvent pas les acheter.

L'enjeu de la nouvelle saison est la reconquête du public, évaporé suite au covid. C'est pourquoi il est proposé de ne pas augmenter les tarifs malgré les hausses de coûts subies (énergie, fourniture de matériaux, établissement qui vieillit et nécessite un entretien plus conséquent ...). Une réflexion de fond est engagée sur l'évolution des tarifs et des animations proposées par le Carré d'argent.

Souhaite présenter, en avant-première, le programme de la prochaine saison. Précise que cette année, un seul journal pour annoncer l'entièreté de la saison sera publié. L'année précédente, du fait du covid, une autre position avait été adoptée, afin de pouvoir ajuster le programme en cas de décalage de spectacles sur la fin de l'année 2021. Note que cela avait perturbé un certain nombre de spectateurs.

L'ouverture de la saison est prévue le 10 septembre avec une fanfare venue des Balkans qui interprétera des airs très connus tels que ceux d'Emir Kusturica ou Goran Brégovic. Une chorale pop sera également présente avec des tubes très connus (Queen, Depeche Mode, Bowie...). Rappelle que l'ouverture est toujours un moment de spectacles gratuits, avec des activités à l'extérieur, des partenariats avec les associations et les acteurs locaux. Espère que le beau temps sera au rendez-vous pour cette grande fête populaire.

Le Carré d'argent proposera à la fois du théâtre, du chant, du cirque, des marionnettes.

Il accueillera quelques têtes d'affiche : AYO, déjà venue plusieurs fois au Carré d'argent, « Arthur H et les exilés poétiques », des chanteurs et musiciens exilés. Il s'agira d'un moment très fort au cours duquel seront évoqués la liberté, le rêve, les sources de joie, de paix, de résistance.

Le Carré d'argent aura également le plaisir d'accueillir Fred Pellerin pour la 3<sup>ème</sup> fois, suite à l'annulation de son spectacle du fait du Covid. Celui-ci présentera pour la 1<sup>ère</sup> fois en France son nouveau spectacle.

La Maison Tellier, groupe de folk-rock qui tourne depuis une quinzaine d'années sur les scènes françaises, sera également présente.

Par ailleurs, un programme d'éducation artistique et culturelle destiné aux scolaires est mis en place avec 19 représentations organisées de septembre à mai. Ces spectacles sont en lien avec des interventions en classes, des stages... Lorsque les venues au Carré d'argent sont préparées en amont, elles s'avèrent d'autant plus profitables pour les jeunes.

Présente les spectacles destinés aux plus jeunes et à leurs familles :

## Saison culturelle 22/23

### UNE PROGRAMMATION POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

samedi 22 octobre 18h30  
**Kazu dans la nuit** Cie Singe Diesel  
Théâtre marionnettes



mardi 7 mars 20h30  
**Sur moi le temps** Cie Bouche Bée  
Théâtre



mardi 21 mars 20h30  
**Normalito** Pauline Sales  
Théâtre



jeudi 9 février 20h30  
**Les Yeux fermés** Cie Spoart  
Danse hip hop



samedi 22 octobre 18h30  
**Nouage** Groupe fluo  
Danse



*Rappelle le temps fort du week-end prochain : « nature et danse » qui proposera à la fois des spectacles gratuits et des spectacles payants, de la danse samedi, dimanche et lundi soir et des balades en extérieur samedi et dimanche. La balade avec les « chanteurs d'oiseaux », organisée le samedi est une balade bucolique surprenante avec des gens qui sifflent. Le dimanche, il s'agit d'une marche avec des danseurs de danse contemporaine avec la compagnie Exodanse. Ce temps fort sera reconduit l'année prochaine.*

*Le programme est en cours de fabrication et sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.*

**Danielle CORNET** : Encourage à pousser la porte du Carré d'argent lundi soir afin de découvrir le spectacle de danse proposé par la compagnie Gabriel Um.

**Sylvie FUSELLIER** : Note l'originalité de la programmation du week-end qui propose des spectacles dès le matin.

**Danielle CORNET** : Invite les élus à consulter la programmation du week-end.

### DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2021/2022 du Carré d'argent, annexés à la présente délibération.

### VIE SCOLAIRE, ENFANCE

#### **DÉLIBÉRATION N°2022-063 – DETERMINATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES RELEVANT DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**Philippe ROUAUD** : Présentation du projet de délibération

Vu la délibération municipale n°2021-071, en date du 27 mai 2021, fixant les tarifs des activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance.

Réunis le 22 mars 2022, les membres de la commission Vie scolaire, enfance proposent d'appliquer une hausse de 3% pour l'ensemble de ces tarifs.

**Philippe ROUAUD** : Explique que le prestataire de restauration scolaire a soumis une augmentation importante à la Commune en matière. Des négociations sont en cours. Les 3% de hausse proposés par la Commune sont largement inférieurs à l'augmentation subie.

Explique que le coût annuel de la restauration scolaire s'élève à 237 000€ pour la commune, en tenant compte des locaux, des frais de gestion, du personnel...

**Danielle CORNET** : Rappelle que la volonté de la Commune est de continuer à prendre à sa charge plus 50% du coût d'un repas, afin d'accompagner au mieux les familles.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'adopter les tarifs suivants pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Restauration scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
PAI	1,61 €	1,62 €	1,63 €	1,64 €	1,65 €	1,66 €
REPAS NON PREVU	4,85 €	4,86 €	4,87 €	4,88 €	4,89 €	4,90 €
REPAS ADULTE	5,37 €					

- Accueil périscolaire

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2ème enfants	0,59 €	0,69 €	0,97 €	1,13 €	1,50 €	1,62 €
	3ème enfants et +	0,36 €	0,48 €	0,61 €	0,77 €	1,03 €	1,09 €
Autres régimes	1er et 2ème enfants	0,80 €	0,95 €	1,16 €	1,29 €	1,69 €	1,79 €
	3ème enfants et +	0,64 €	0,71 €	0,95 €	1,06 €	1,40 €	1,49 €

- Accueil de Loisirs sans hébergement

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
<b>Journée</b> <i>vacances scolaires</i> <b>9h00 - 18h00</b>	PONT-CHÂTEAU	8,31 €	8,99 €	10,36 €	11,68 €	12,34 €	13,21 €
	HORS COMMUNE	12,23 €	13,41 €	14,20 €	15,58 €	16,82 €	18,00 €
<b>Journée</b> <i>mercredis</i> <b>9h00 - 16h30</b>	PONT-CHÂTEAU	5,16 €	5,83 €	6,46 €	7,08 €	7,66 €	8,22 €
	HORS COMMUNE	8,99 €	9,58 €	10,36 €	11,09 €	11,68 €	12,51 €
<b>Matin</b> <i>Mercredis</i> <b>9h00 - 12h ou 13h30</b>  <i>Mercredis</i> <b>Ou</b> <b>Après-midi</b> <i>Mercredis</i> <b>12h00 ou 13h30 - 17h30</b>	PONT-CHÂTEAU	0,48 €	0,61 €	0,93 €	1,08 €	1,36 €	1,47 €
	HORS COMMUNE	0,93 €	1,03 €	1,13 €	1,24 €	1,91 €	2,05 €
<b>REPAS</b>		3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
<b>REPAS PAI</b>		1,60 €	1,61 €	1,62 €	1,63 €	1,64 €	1,65 €

## SPORT

### DÉLIBÉRATION N°2022-064 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE QUERAL

**Muriel MAHÉ** : Présentation du projet de délibération

Vu la délibération municipale n°2018-078, en date du 3 juillet 2018, attribuant à l'association sportive du collège Quéral de Pont-Château une subvention de 300€, suite à sa participation à l'édition 2018 des championnats de France de Hip hop.

Vu la délibération municipale n°2019-089, en date du 2 juillet 2019, attribuant à l'association sportive du collège Quéral de Pont-Château une subvention de 300€, suite à sa participation à l'édition 2019 des championnats de France de Hip hop.

L'équipe de danse chorégraphiée de l'association sportive du collège Quéral a remporté la médaille d'or lors des rencontres régionales de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). L'équipe s'est ainsi qualifiée, pour la cinquième fois depuis 2015, pour représenter l'Académie de Nantes aux championnats de France, organisés à Troyes du 17 au 20 mai prochains.

Cette participation génère des dépenses de transports et d'hébergement conséquentes (environ 4 530€) pour l'association et pour les familles des 13 élèves membres de l'équipe, c'est pourquoi l'association sportive du collège Quéral sollicite la Commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Considérant l'investissement considérable des élèves de l'équipe de danse chorégraphiée de l'association sportive du collège Quéral et de leur professeur ; et au vu de la qualité de leurs prestations, il est proposé de soutenir financièrement l'association.

**Danielle CORNET** : Constate que le collège se présente pour la 5<sup>ème</sup> fois aux championnats de France. Note qu'une vraie culture hip hop s'est développée au collège quéral. Félicite les membres de l'association sportive et propose de les accompagner. Leur souhaite pleine réussite pour cette compétition.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 400€ à l'association sportive du collège Quéral de Pont-Château, dans le cadre de la participation de son équipe de danse chorégraphiée aux championnats de France 2022.

**Sylvie MORAND** : Explique que dans le cadre du jumelage de la Commune avec Nassau-sur-Lahn, les allemands arriveront le 4 juin 2022 et seront accueillis dès 9h00, salle de la Boule d'or. Invite les élus à venir très nombreux à la soirée populaire, organisée dans les Jardins de Nassau à partir de 21h00. Le Fil sera présent pour animer la soirée grâce à des jeux. Invite les personnes qui souhaitent y assister à contacter Cécile, au pôle AVAS, afin de commander leur repas.

**Danielle CORNET** : Précise qu'il est possible de venir dès 19h00, au temps d'accueil officiel. Remercie les élus de leur présence et les informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le 6 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quarante-deux minutes.

A Pont-Château, le 15 juin 2022.

Le Maire,  
Danielle CORNET

*D. Cornet*

